



**Département de Seine et
Marne**

**Arrondissement de
Fontainebleau**

**Communauté
de Communes du Pays de
Nemours**

N°2023-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
49	27	43

Vote
Prend Acte :
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :

30/06/2023

Date d'affichage :

19/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à l'Espace Saint-Gobain de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame Valérie LACROUTE, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (27)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET (1)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Madame Marinette MESSIAS représentant Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Christophe CHAMOREAU (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

CHEVRAINVILLIERS : Madame Annie VERHUST représentant Monsieur Benoît OUDIN (1)

DARVAULT : Monsieur Fabrice JEULIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Maxime LABELLE, Monsieur Daniel MARTINEZ (2)

NEMOURS : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Monsieur Bernard COZIC, Madame Annie DURIEUX, Madame Elodie LABE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Florence MARCANDELLA, Madame Paule QUINTON, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Aboudou ZAABAY (9)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

RUMONT : Monsieur Mehdi REZGALLAH (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Eric DALMAYRAC, Monsieur Bruno LANDAIS, Madame Elisabeth SARTORI (3)

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON (1)

Pouvoirs : (16)

Madame Emmanuelle BERCIS donne pouvoir à Monsieur Christian PEUTOT

Monsieur François ROISNEAU donne pouvoir à Monsieur Eric JAIRE

Madame Véronique GABORIT donne pouvoir à Monsieur Christophe CHAMOREAU

Monsieur Jacques BEDOSSA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Vincent MEVEL donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON

Monsieur Olivier MAUXION donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Ziraute BOUHENNICHA donne pouvoir à Monsieur Bernard COZIC

Monsieur Daniel HELFRICH donne pouvoir à Monsieur Philippe ROUX

Monsieur Gilles KINDERF donne pouvoir à Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY

Monsieur Nicolas PAOLILLO donne pouvoir à Madame Elodie LABE

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Paule QUINTON

Madame Nathalie PETITDIDIÉRIER-LENOIR donne pouvoir à Madame Annie DURIEUX

Madame Charlotte VAILLOT donne pouvoir à Madame Florence MARCANDELLA

Madame Sophie BORDAT donne pouvoir à Madame Elisabeth SARTORI

Monsieur Sébastien DETEIX donne pouvoir à Monsieur Eric DALMAYRAC

Madame Cendrine REDONDO donne pouvoir à Monsieur Bruno LANDAIS

Absents et excusés : (6)

Mesdames Anne-Marie MARCHAND et Dominique HERBLINE, Messieurs Jean-Luc RACINET, Christian BRUNET, Jean-Luc MATEO-SANS et Volkan ALGUL.

Formant la majorité des membres.

**OBJET : RETRANSMISSION DE MATCHS DE LA
COUPE DU MONDE DE RUGBY – AUTORISATION DE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE
RUGBY DU PAYS DE NEMOURS**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Communautaire, Madame Annie DURIEUX a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Coupe du Monde de Rugby se déroulera en France du 8 septembre au 28 octobre 2023, et que dans ce contexte, le Rugby Club du Pays de Nemours a proposé d'organiser la diffusion de certains matchs de poule de l'équipe de France, ainsi que ceux des phases finales, au moyen d'une fan zone, qui se situerait au sein du Complexe Sportif de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Considérant que les matchs diffusés sont les suivants :

- France / Nouvelle Zélande : 8 septembre 2023
- France / Italie : 21 septembre 2023
- 1 Quart de finale
- 1 Demie finale
- 1 Finale

Considérant que l'organisation d'une telle manifestation permettrait ainsi de promouvoir un évènement sportif à rayonnement intercommunal sur le Pays de Nemours, en lien avec le Complexe Sportif dont la Communauté de Communes du Pays de Nemours assure la gestion.

Considérant que le Club de Rugby qui prend à sa charge l'ensemble des dépenses inhérentes à cette manifestation, dont notamment la sécurité et les locations d'écrans géants, a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Nemours, pour une subvention à hauteur de 20 000€.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

APPROUVE l'attribution de subvention d'un montant de 20 000€ au profit du Rugby Club du Pays de Nemours,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document à cet effet, y compris la convention de subvention correspondante.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

Fait et délibéré en séance le 6 juillet 2023, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

La Présidente,
Valérie LACROUTE

